

CONDITIONS GENERALES DE VENTE THERAVIA

Les ventes des produits de « **THERAVIA** » (S.A.S. membre du groupe Norgine, 157 094 Euros, RCS Nanterre n° 816 420 301, 16 rue Montrosier, 92200 Neuilly-Sur-Seine, France) sont soumises aux présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf accord écrit et préalable de THERAVIA. En tout état de cause, la passation d'une commande emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV. Toute condition ou stipulation contraire proposée par le Client, non expressément acceptée par écrit par THERAVIA, sera réputée non écrite et inopposable à THERAVIA, même si elle en a eu connaissance au préalable.

COMMANDES

Tout bon de commande doit être établi sur un document permettant d'identifier précisément la qualité du Client. Toute commande reçue par CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES SAS, 76-78 avenue du Midi, 63800 Cournon d'Auvergne, RCS Clermont-Ferrand B 857 200 521 (« **MOVIANTO** »), agissant pour ordre et pour compte de THERAVIA, n'est recevable qu'après acceptation expresse de THERAVIA, laquelle peut être matérialisée par l'expédition des produits de THERAVIA (« **Produits** »). L'acceptation est subordonnée au fait que le Client présente des garanties financières suffisantes pour le paiement à leur échéance ; toute dégradation de ces garanties autorise THERAVIA à refuser toute commande ou à exiger la communication de documents comptables justificatifs. En cas de commande manifestement anormale eu égard aux habitudes du Client, THERAVIA pourra, de plein droit et sans préavis, suspendre, retarder, annuler ou ramener la commande à une quantité jugée normale. Toute demande de modification ou d'annulation émanant du Client ne sera prise en compte que si elle parvient à THERAVIA avant l'expédition des Produits.

PRIX

Les prix hors taxe figurant sur le présent tarif font seuls foi et s'entendent nets, emballage inclus. Les prix toutes taxes comprises sont donnés à titre indicatif. La date de réception de la commande détermine la tarification applicable.

LIVRAISON

La livraison est réputée effectuée par remise des Produits à un transporteur ou à un expéditeur dans les locaux de MOVIANTO, intervenant pour le compte de THERAVIA. À compter de cette remise, le Client assume tous les frais et risques d'enlèvement et de transport, sauf stipulations contraires (notamment expédition « franco de port »). Les ventes à destination d'acheteurs hors métropole sont expédiées franco-transitaire (Incoterm FCA). Le Client doit, à la réception, vérifier l'état et le nombre des colis et formuler, à défaut, les réserves d'usage sur le bordereau du transporteur ; à défaut de telles réserves, aucune réclamation pour manquant ou avarie ne sera recevable. Les livraisons sont effectuées selon les disponibilités ; THERAVIA peut procéder à des livraisons partielles et adapter les quantités aux conditionnements. Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif et les dépassements ne donnent lieu ni à dommages-intérêts, ni à retenue, ni à annulation des commandes en cours. La livraison dans les délais est subordonnée à la bonne exécution par le Client de ses obligations envers THERAVIA. Après transfert des risques, THERAVIA n'est pas responsable des pertes ou dommages liés à la manutention, au transport, au stockage ou à l'utilisation des Produits par le Client, ni des pertes indirectes (perte de profit, de clientèle, etc.). Le Client peut solliciter une livraison en urgence ; les frais supplémentaires correspondants sont à sa charge si un tel service est disponible.

FRANCO

Les commandes non expédiées en urgence et d'un montant ≥ 100 € HT bénéficient de la prise en charge des frais de port et d'emballage par THERAVIA. Pour les commandes non expédiées en urgence d'un montant < 100 € HT, des frais de gestion de 10 € HT sont dus par commande.

RECEPTION

Sans préjudice des démarches à accomplir auprès du transporteur (cf. LIVRAISON), sont recevables les réclamations relatives à la non-conformité du Produit livré au Produit commandé ou au bordereau d'expédition qui parviennent à MOVIANTO, agissant pour le compte de THERAVIA, dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la marchandise et indiquant le numéro du bordereau d'expédition concerné.

REPRISE

Les ventes sont définitives. Seuls peuvent être repris, sous réserve d'un accord préalable écrit de THERAVIA, les Produits présentant un vice de fabrication avéré et retournés dans leur emballage d'origine intact ; tout retour doit être adressé à MOVIANTO pour le compte de THERAVIA. Après vérification qualitative et quantitative, THERAVIA procédera, selon son choix, à un avoir ou au remplacement des Produits reconnus défectueux. Les Produits détériorés lors de la manipulation par le Client ou les retours non autorisés ne seront pas repris et seront détruits sans indemnité. Aucun envoi séparé d'articles d'emballage ne sera effectué. THERAVIA se réserve le droit d'opérer un abattement sur la valeur de reprise en cas de retour exceptionnel accepté.

RESERVE DE PROPRIETE

THERAVIA conserve la propriété des Produits jusqu'au paiement intégral du prix principal et accessoires. Les risques liés aux Produits sont transférés au Client dès leur livraison, qui assume également les coûts d'assurance. En cas de défaut de paiement conformément aux Conditions de paiement, la vente sera résolue de plein droit et THERAVIA pourra reprendre les Produits sans mise en demeure préalable, sans préjudice du recouvrement des

sommes dues.

CONDITIONS DE PAIEMENT – PENALITES

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables à 30 jours date de facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, pour chaque facture échue et impayée, (i) une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € et (ii) des pénalités de retard calculées au taux égal au taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance majoré de 2 points. L'application de ces pénalités prive automatiquement le Client des conditions particulières éventuellement accordées. Sauf report express accordé par THERAVIA, le défaut de paiement donnera lieu à une action de recouvrement ; à titre de dommages-intérêts contractuels et outre les frais judiciaires et intérêts légaux, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant impayé sera due.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chaque « Partie » (Client ou THERAVIA) agissant en tant que processeur de données personnelles des employés de l'autre Partie aux fins de l'exécution de ces CGV (notamment pour l'établissement et le paiement des factures) se conformera aux lois applicables sur la protection des données personnelles. Ainsi, chaque Partie, lorsqu'elle réalise un tel traitement, mettra en œuvre des mesures de protection afin d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la divulgation des données personnelles professionnelles des employés de l'autre Partie par un tiers ou son personnel, sauf à des fins (a) d'exécution des CGV, et/ou (b) de respect d'une obligation légale ; ou en (c) en cas d'autorisation expresse de l'employé dont les données professionnelles sont collectées. Chaque Partie informera ses employés de leurs droits en ce qui concerne leurs données personnelles professionnelles (accès, rectification, suppression, portabilité, objection) vis-à-vis des co-contractants. Si un employé souhaite exercer l'un de ses droits, la Partie qui l'emploie lui fournira les informations et l'assistance appropriées à cet effet. Chaque Partie s'engage à collaborer de bonne foi afin d'assurer le respect des droits des employés de l'autre Partie.

PHARMACOVIGILANCE

Le Client s'engage à transmettre à l'adresse pvdepartment@theravia.com, dans un délai d'un jour ouvré à compter de la date à laquelle il a eu connaissance des faits, toute information relative à une « Réaction Indésirable » ou à une « Situation Particulière » (telles que définies par les Bonnes Pratiques de Pharmacovigilance en vigueur de l'Agence Européenne des Médicaments, ci-après désignées ensemble « **Cas de PV** ») concernant le Produit, incluant au minimum : la date et l'heure de réception du Cas de PV, la description du Cas de PV, le nom du Produit concerné, les coordonnées du déclarant (nom, adresse, profession), ainsi que les informations relatives au patient (âge ou tranche d'âge, date de naissance, initiales et sexe) ; ces informations (le « **Rapport** ») devront également être transmises aux autorités locales compétentes en matière de pharmacovigilance ; THERAVIA accusera réception du Rapport, et à défaut de confirmation dans un délai de deux jours ouvrés suivant l'envoi, le Client procédera à une nouvelle transmission du Rapport à la même adresse électronique ; THERAVIA pourra, le cas échéant, contacter le Client afin de procéder à une opération de rapprochement des données.

CONFORMITE

Chaque Partie accepte de se conformer à l'ensemble des lois relatives à la lutte contre la corruption, la facilitation de l'évasion fiscale, la libre concurrence, la lutte contre l'esclavage et la traite d'êtres humains, au blanchiment d'argent et aux sanctions et contrôles à l'export, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union Européenne et des Nations-Unies.

Pour permettre à THERAVIA de respecter ses obligations de traçabilité et de pharmacovigilance, le Client s'interdit, sans l'autorisation écrite préalable de THERAVIA de vendre ou de commercialiser, directement ou indirectement, les Produits (i) en dehors du pays où le Produit de THERAVIA a été livré (« **Territoire** »), ou, (ii) lorsque le Territoire comprend un Etat membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen (EEE), sur un territoire ou dans un pays situé hors de l'UE ou de l'EEE, et/ou (iii) pour une utilisation autre que les indications approuvées et que selon les termes de l'autorisation de mise sur le marché des Produits, et/ou (iv) sur une base « hors autorisation » ou « spéciale » (ou base équivalente). Le Client s'engage à ne pas vendre les Produits ou ne pas les proposer à l'achat à un tiers sans obliger ce tiers à respecter les restrictions définies au présent article.

FORCE MAJEURE

Conformément à l'article 1218 du Code civil, est qualifié de cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible empêchant l'exécution d'une obligation contractuelle. Sous réserve de la preuve contraire, sont présumés constitutifs d'un cas de force majeure les événements suivants : épidémie ou pandémie (y compris COVID-19), mesures sanitaires ou quarantaines imposées par une autorité publique, interruption des transports, rupture d'approvisionnement, grève paralysante, incendie, inondation, catastrophe naturelle, guerre ou acte terroriste. La Partie se prévalant d'un tel cas en informe l'autre par écrit dans les 5 jours ouvrés et met en œuvre toutes mesures raisonnables pour en limiter les effets ; pendant la durée de l'empêchement les obligations affectées sont suspendues ; si l'empêchement perdure au-delà de 30 jours calendaires consécutifs, chacune des Parties pourra résilier le contrat de plein droit sans indemnité, sous réserve du paiement des prestations déjà exécutées.

JURIDICTION

La formation, l'interprétation et l'exécution de ces CGV sont exclusivement soumis au droit français (exception faite des règles relatives aux conflits de juridiction). Tout litige découlant de la formation, de l'interprétation ou de

l'exécution de ces CGV sera, à défaut de solution amiable acceptée par les deux Parties, soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, procédure de référé ou d'appel en garantie. Ni les traites, ni l'acceptation en paiement de chèques ou d'effets quelconques par THERAVIA n'opèrent novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

ENVIRONMENT

THERAVIA respecte la réglementation en matière environnementale en s'assurant notamment du suivi du cycle de vie du conditionnement de ses Produits (n° ADEME FR205142_01RYHJ).